



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN À HOMBLEUX (RENOUVELLEMENT)

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du **- 8 MARS 2024**, il est procédé **du jeudi 18 avril au mardi 21 mai 2024 inclus**, soit pendant 34 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SNC Parc éolien Hombleux 2 en vue d'exploiter un parc éolien comprenant trois aérogénérateurs (Type : Enercon E138 ou Vestas V136 – Hauteur maximale : 180 m – Puissance nominale : 3,6 à 4,2 MW) et un poste de livraison à HOMBLEUX (renouvellement).

Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact ainsi que l'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale, peut être consulté par le public :

- sur support papier, en mairie de HOMBLEUX, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (- sous réserve - du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00) ;
- sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>) ou sur un poste informatique mis à sa disposition au Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique à la préfecture d'Amiens (consultation du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures) ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.

Pendant cette même période, les observations et propositions du public peuvent :

- être formulées sur le registre d'enquête déposé dans la mairie précitée, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur en mairie de HOMBLEUX (80400), siège principal de l'enquête où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais ;
- être transmises par courrier électronique, d'une taille maximale de 50 Mo, à l'adresse suivante : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr, en précisant l'objet de l'enquête dans le sujet du mél. Elles seront accessibles sur le site Internet des services de l'État dans la Somme

(<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>) dans les meilleurs délais. Les observations seront systématiquement anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

M. Didier BERNEAUX, conseiller indépendant en affaire de gestion, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée. En cas d'empêchement, il sera suppléé par M. Jean-Claude HELY, responsable de logistique opérationnelle à la retraite.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public à la **mairie de HOMBLEUX** :

- le **jeudi 18 avril 2024, de 14 heures à 17 heures** ;
- le **mercredi 24 avril 2024, de 9 heures à 12 heures** ;
- le **mardi 7 mai 2024, de 16 heures à 19 heures** ;
- le **samedi 18 mai 2024, de 9 heures à 12 heures** ;
- le **mardi 21 mai 2024, de 14 heures à 17 heures**.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, en mairie de HOMBLEUX, ainsi qu'à la préfecture de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001, 80020 AMIENS CEDEX 9) ;
- sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>).

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès du préfet de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001, 80020 AMIENS CEDEX 9).

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de la SNC Parc éolien Hombleux 2, représentée par son gérant, et dont le siège social est sis 26-28 rue de Madrid - 75008 PARIS.

Le présent avis est consultable sur le site Internet de la préfecture, à l'adresse suivante : <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>. Il est également affiché aux portes des mairies concernées par les risques et inconvénients dont le projet peut être la source : HOMBLEUX, BÉTHENCOURT-SUR-SOMME, BILLANCOURT, BREUIL, BROUCHY, BUVERCHY, CRESSY-OMENCOURT, DOUILLY, EPPEVILLE, ERCHEU, ESMERY-HALLON, HAM, LANGUEVOISIN-QUIQUERY, MATIGNY, MOYENCOURT, MUILLE-VILLETTE, NESLE, OFFOY, ROUY-LE-GRAND, ROUY-LE-PETIT, SANCOURT, VILLECOURT, VOYENNES, FLAVY-LE-MELDEUX (60), FRÉNICHES (60), GOLANCOURT (60), GUISCARD (60), LE PLESSIS-PATTE-D'OIE (60), LIBERMONT (60) et VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE (02).

La décision de délivrer l'autorisation environnementale ou de refuser cette autorisation relève de la compétence du préfet de la Somme.

Amiens, le - 8 MARS 2024

Pour le préfet et par délégation,
l'adjointe au chef de bureau



Caroline DESCAMPS